

COMMUNE DE VETHEUIL
Délibération 2024-36

LE VENDREDI 17 MAI DEUX MIL VINGT QUATRE A DIX-NEUF HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M. Didier DUFOURMANTEL, M Laurent DUGAS, Mme Flore GAMBIER, Mme Roxane FOSSE, M. Romuald SEITE, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Christine GIBAUD, M. Thierry GARDIE.

SECRETARE : Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

date de convocation : 17/05/2024
date d'affichage : 07/05/2024

nombre de conseillers : 14
en exercice : 14
présents : 10
votants : 13
quorum : 8

PROCURATIONS :

M. Olivier ROUCHE donne procuration à M. Laurent DUGAS
M. Thierry DUBOIS donne procuration à M. Didier DUFOURMANTEL
M. Philippe BEUGNON donne procuration à Mme Dominique HERPIN-POULENAT

ABSENT EXCUSE :

M. David LE GLANIC

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT AUTONOME (SIAA) –
APPROBATION DE L'ADHESION DE MEMBRES**

Par délibération en date du 13 décembre 2023, la Commune de Wy-dit-Joli-Village a demandé d'adhérer au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome (SIAA).

Par délibération en date du 18 décembre 2023, la Commune de Bray et Lu a demandé d'adhérer au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome (SIAA).

Par délibération en date du 1er février 2024, la Commune de Saint-Gervais a demandé d'adhérer au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome (SIAA).

Lors de sa réunion du 3 avril 2024, le comité syndical du SIAA a accepté le principe de cette adhésion.

VU l'arrêté préfectoral n°389 du 13 novembre 1998 créant le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

D'ACCEPTER l'adhésion des communes de : Wy-dit-Joli-Village, Bray et Lu, Saint-Gervais au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome.

Le conseil municipal approuve cette demande à l'unanimité

REÇU EN PREFECTURE
le 23/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219506516-20240517-2024_36-DE

VOTE : POUR :

Le Maire
Dominique HESPIN-POULENAT

Envoyé le :
Reçu en Préfecture de Pontoise le :
Publié le :
La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours dans un délai
de deux mois devant le Tribunal Administratif
de Cergy-Pontoise à compter de sa publication.

La secrétaire de séance
Isabelle LEPICIER-CAPUTO



REÇU EN PREFECTURE
le 23/05/2024
Application agréée E-legalite.com